



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement de contrôle intérimaire numéro n° 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, est entré en vigueur le 5 février 2025, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, 10 février 2025.

Pierre Caza
Directeur général et
greffier-trésorier